

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur GUEUR, Madame FALCON, Monsieur de BOISSIEU, Madame PETIT, Monsieur BRESSON, Madame SEYTIER, Monsieur BOURDIN, Monsieur RIGAUD, Monsieur BLANC, Monsieur RICHER, Monsieur BROYER, Madame KREUTER CHADENAS, Madame BOULIN-BARDET, Madame ELEGBEDE, Madame BRISSEZ, Monsieur ENTEMEYER, Madame BARBISIO, Monsieur DEROUBAIX, Madame SPAHIU, Madame ARBORE, Monsieur BERNE, Madame JACQUET-FRANCILLON, Monsieur CHRISTIN, Madame PELISSIER, Monsieur ABBES, Madame QUELIN, Monsieur PITTO, Madame BOUILLET, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur FABRE à Daniel GUEUR
Madame SONNERY à Monsieur BLANC
Madame PARIS à Madame FALCON
Monsieur TENAND à Monsieur RIGAUD

Le quorum est atteint.

Madame Florence JACQUET FRANCILLON est désignée secrétaire de séance.

**2026.07.19 MISE EN PLACE D'UN « SALON VINYLE » À LA MÉDIATHÈQUE
MUNICIPALE « LA GRENETTE » : DEMANDE DE SUBVENTION**
(Rapporteur : Jean-Pierre BLANC)
Nomenclature 7.8 - Subventions d'équipement

Lors de la saison 2025-2026, la médiathèque a été retenue par la Bibliothèque départementale de l'Ain pour accueillir un « salon vinyle ». Proposé dans le cadre de leur dispositif « Collections innovantes », ce salon était composé d'une collection de 150 vinyles, d'une platine d'écoute sur place et d'un mobilier confortable pour l'écoute. L'aspect « innovant » du dispositif était le « prêt d'objets » aux usagers : quatre platines d'écoute portatives.

A travers ce projet, l'ambition en termes de politique culturelle était de renouveler l'offre musicale. En effet, la mise en valeur de ce domaine culturel déclinait en parallèle avec celui du support CD.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20260925-DL20260719-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2026 1

Le bilan de cette expérimentation d'un an a été très positif auprès des usagers, qui ont plébiscité ce support ainsi que la sélection. En effet, presque 600 prêts de disques ont été enregistrés et 17 prêts de platine. De plus, le vinyle a fait l'objet de plusieurs animations.

Face à ce succès, il est souhaité pérenniser l'offre à travers la mobilisation de moyens de la Commune. Il est donc nécessaire d'acheter du mobilier, du matériel d'écoute, ainsi qu'un fond de disques vinyles.

Le montant total de cette opération est actuellement évalué à environ 6 000 € TTC. Aussi, il convient de solliciter le Département de l'Ain qui, dans le cadre des subventions au développement des services, soutient les projets « *de type tiers lieu visant à faire émerger de nouveaux usages sur place, à attirer de nouveaux publics ou à valoriser des collections de manière innovante.* ».

Au vu des critères d'attribution, le montant de la subvention pourrait atteindre 40 % des sommes dépensées (plafond des dépenses à 6 000 € HT).

La commission Municipale **Services Ressources** lors de sa séance en date du **15 septembre 2026** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, DÉCIDE :

1. **D'APPROUVER** le projet de mise en place d'un « salon vinyle » tel que détaillé ci-dessus ;
2. **DE SOLLICITER** la participation financière du Département de l'Ain dans le cadre de leur dispositif Subvention au développement des services des bibliothèques ;
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 25 SEP. 2026

Pour le Maire empêché,
Monsieur Daniel GUEUR,
1^{er} adjoint au maire d'Ambérieu-en-Bugey



Madame Florence JACQUET FRANCILLON
Secrétaire de séance



de réception en préfecture
001-21010046-20260925-DL20260719-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2026